



REGISTRE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	30 JUIN 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	7 JUILLET 2022
Conseillers présents	20	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	9	Secrétaire de séance	Virginie Vidorreta – Conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	AB-SENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M BOUEY
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint		X		M EMERIAU
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint		X		Mme COMBIER
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		M BRARD
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme COMBIER
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM	X			

03 80

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2022

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des remarques au sujet de ce procès-verbal du 24 mai 2022 ? C'est OK. Le PV est approuvé.

Le procès-verbal du 24 mai 2022 est adopté.

M. DE LAUNAY : Les registres vont circuler pour signature, je vous remercie.

1. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité avec la CALI

M. DE LAUNAY : Petit Conseil municipal ce soir, première délibération au sujet de l'adhésion de la commune à un groupement de commandes porté par la CALI pour l'achat de formations liées aux questions d'hygiène et de sécurité. Brigitte, je t'en prie, tu as la parole.

Mme NABET-GIRARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qui va permettre à nos agents de pouvoir suivre les formations. Le service des Ressources humaines est sur les starting-blocks, les agents sont demandeurs, donc, ce groupement de commandes arrive à point nommé, pour permettre aux agents de poursuivre leurs formations ou de les entamer. L'intérêt est que ça se fera dans la proximité, et au sein de la CALI, on aura donc un outil intéressant pour la commune. Voilà Monsieur le Maire, il faut vous autoriser à signer cette convention.

M. DE LAUNAY : Des questions ? Pas de questions, je soumetts cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique

M. DE LAUNAY : Brigitte, tu gardes la parole, au sujet de la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique.

Mme NABET-GIRARD : Les deux délibérations qui viennent et notamment cette première concernent l'organisation du temps de travail. Là, il nous paraît évident qu'il nous faut augmenter la durée hebdomadaire du temps de travail d'un adjoint technique. Nous étions à 33 heures et nous allons passer à 35 heures. Ce projet a été présenté en commission des Ressources le 1^{er} juillet et un avis favorable a été émis.

Nous précisons également que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget.

M. DE LAUNAY : Des besoins de précision ? Des observations ? Très bien, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

M. DE LAUNAY : Brigitte, tu conserves la parole au sujet de la Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Mme NABET-GIRARD : Vous savez que l'on est en train de faire bouger un peu les choses et qu'il nous faut aussi organiser le travail en interne. Donc, nous créons au tableau des effectifs, un poste d'adjoint d'animation territorial à 35 heures, il s'agit d'une mobilité interne, et bien évidemment, lorsque l'on crée un poste, on en supprime un autre au tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires sont, bien évidemment, inscrits au budget et la commission des ressources a émis un avis favorable.

M. DE LAUNAY : Très bien, avec votre accord, des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Remboursement des familles : soldes créditeurs des comptes famille

M. DE LAUNAY : Je passe la parole à Yannick CLAVIER, au sujet du remboursement aux familles des soldes créditeurs des comptes famille. Question passionnante, question complexe, je t'en prie Yannick.

M. CLAVIER : Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021, la régie communale des services périscolaire fonctionnait sur la base des paiements par anticipation. Ce fonctionnement a évolué depuis la rentrée 2021 vers une post-facturation via le compte des familles. À la clôture des comptes au 31 décembre 2021, certains comptes de famille avaient un solde créditeur. Après délibération en commission des ressources au 1^{er} juillet, il a été décidé de procéder au remboursement de l'ensemble des familles. Il est donc, demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des familles concernées, les dépenses nécessaires sont de 8 703 € en dépenses et seront donc au chapitre 65 et en recettes au chapitre 75 pour un même montant.

M. DE LAUNAY : Très bien, bravo, Yannick, y a-t-il des questions sur ce remboursement aux familles ? Je précise que si l'on a mis du temps à rembourser les familles, c'est pour des raisons indépendantes de notre volonté, pour faire court, puisque la régie a été clôturée, il y a un an à peu près. Il y a des familles qui attendent que nous remboursions depuis un an. Simplement, entre temps, il y a la Trésorerie de Libourne qui a fermé, il y a eu un transfert de la Trésorerie de Libourne à la Trésorerie de Coutras. La Trésorerie de Libourne avait une interprétation administrative de situation fiscale qui n'a pas été confirmée par la Trésorerie de Coutras, et ensuite, les joies administratives ont fait le reste. Ce qui explique que nous n'avons pas été en mesure de procéder à ces remboursements avant l'été 2022. Je précise que l'on va rembourser l'intégralité des familles, y compris celles auxquelles on doit 0,40 € de temps en temps, mais on a fait le choix en commission, de manière consciencieuse, je crois, de rembourser tout le monde, quoi que ça coûte en termes de coûts RH.

Y a-t-il des questions sur ce remboursement aux familles ? Très bien je passe ce remboursement au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

M. DE LAUNAY : Pour faire très, très court, vous savez que dans le cadre de notre nouvelle médiathèque, nous allons procéder à une extension des horaires d'ouverture. Jusqu'à présent, la bibliothèque municipale était ouverte 14h30 par semaine, nous allons passer à 29h par semaine, c'est-à-dire que concrètement, nous allons doubler les horaires d'ouverture au public et la DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui est une instance étatique se propose de nous accompagner, de nous apporter une aide financière pour les 14 heures 30 supplémentaires d'ouverture au public de manière hebdomadaire. La DRAC devrait nous accompagner pendant trois ans et prendre à sa charge 60 % du coût RH des 14 heures 30 supplémentaires. Ça devrait durer trois ans.

Je précise que les nouveaux horaires de la future médiathèque, a priori, 1^{er} trimestre 2023, je n'ose plus dire janvier 2023, sinon Jocelyne va penser que je lui mets encore la pression, les horaires d'ouverture seront les suivants :

Le mardi ça sera ouvert au public de 13h30 à 18h30 ;

Le mercredi de 10h à 13h puis de 14 à 18h ;

Le jeudi 13h30 à 18h30 ;

Le vendredi 13h30 à 18h30 ;

Le samedi 10h à 13h puis de 14h à 18h.

On fera, évidemment, au terme de cette première année d'ouverture, un bilan de ces nouveaux horaires. Il est possible que l'on augmente le nombre d'heures d'ouverture au public. Je précise que quand la médiathèque n'est pas ouverte à tout le public, il arrive, trois matinées par semaine, qu'elle soit ouverte uniquement aux scolaires, ou à la crèche ou aux assistantes maternelles. Ça ne veut pas dire que la bibliothèque est fermée à tout le monde. Là, je parle bien d'ouverture au public et il est possible que l'on ajuste le samedi, on peut être partisan d'une journée continue, ça peut être sympa de rester en continu au sein de la médiathèque. Pour l'instant, ce n'est pas le choix que l'on a fait, mais si en termes d'organisation, c'est jouable, on procédera à ces ajustements au terme de cette première année, de test.

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Pas de question. Je vous demande donc ce soir, de bien vouloir m'autoriser à demander une subvention à la DRAC dans le cadre de cet accompagnement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Médiathèque : Convention de partenariat avec le collectif Cancan

M. DE LAUNAY : Autre délibération en lien avec la médiathèque bien qu'elle ne concerne pas directement, exclusivement en tout cas, le projet de médiathèque, au sujet d'une convention de partenariat avec le collectif Cancan. Vous savez que le collectif Cancan est un collectif de jeunes architectes et de jeunes designers établis sur Bordeaux. Collectif avec lequel deux enseignantes de l'école élémentaire : Madame LEDAC et Madame LÉTARD, classe de CE2 et CM2, sauf erreur de ma part, qui ont souhaité entreprendre un projet pédagogique, consistant à faire découvrir aux enfants les notions d'architecture, de design et plus globalement, s'intéresser à la construction d'un bâtiment tel qu'une médiathèque, sachant que la médiathèque d'Izon est quand même un sacré bâtiment. Ce projet pédagogique s'est déroulé toute l'année, il s'est terminé cette semaine, lundi. On a une petite présentation du mobilier coconstruit entre les gamins et ce collectif de designers, sachant que les enfants ont également fait des visites de chantier. Il y a eu un vrai travail pédagogique fait avec ce collectif. Je crois qu'il y a eu dix ou douze séances avec les designers et donc, ça s'est très bien passé. Nous avons les remerciements des deux enseignantes. Simplement, le collectif Cancan nous

demande de prendre une délibération ce soir pour reconnaître ce travail et accessoirement pour que l'on précise dans notre délibération que le fruit de ce travail, de cette collaboration, autrement dit, les meubles qui ont été coconstruits entre les enfants et ce collectif ne sont pas des meubles soumis à garantie décennale, c'est une action à vertu pédagogique et ce n'est pas un mobilier couvert par la garantie décennale. Ils nous le demandent, car je crois qu'ils ont eu une petite mésaventure avec une autre collectivité, on a dû avoir un meuble un peu défectueux au bout de trois ou quatre ans et la collectivité a fait jouer la garantie décennale, ce qui n'est pas très élégant, je trouve. Donc, par prudence, ils nous demandent de délibérer ce soir.

Y a-t-il des questions ? C'est un point de détail, c'est OK pour tout le monde.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Rétrocession voirie et espaces verts Lotissement du Moine Blanc

M. DE LAUNAY : Autre délibération à l'ordre du jour et ce Conseil municipal sera donc très bref. J'ai rencontré le Président de l'ASL Monsieur Marion, qui m'a fait part de la demande de l'ASL de voir la voirie, les espaces verts rétrocédés, le Lotissement du Moine Blanc, c'est celui qui se situe à côté de l'avenue d'Uchamp, c'est un tout petit lotissement. On a évidemment inspecté la voirie qui a été refaite en 2019, la voirie est quasi neuve, il n'y a pas de problèmes et les espaces verts sont d'une superficie de 900 ou 1 000 m². D'une part, ils représentent un intérêt pour le public, c'est-à-dire laisser ouvert cet espace vert au public. Il y a peut-être un petit projet autour d'un jardin partagé, par exemple, ou installer un jeu pour les enfants. On pourrait utiliser cet espace vert et l'ouvrir au public, et puis, par ailleurs, ça ne représente pas un entretien considérable pour les services puisqu'il n'y a que 900 m² à entretenir d'espaces verts. Pour toutes ces raisons, il a semblé à la commission que cette rétrocession était une opportunité pour la commune. Je vous propose donc de bien vouloir voter cette rétrocession, à l'euro symbolique bien évidemment et l'affaire serait confiée à l'office notarial de Maître Sébastien BOUSSAT et Benjamin BOJJARD à Saint-Loubès.

Y a-t-il des questions sur cette rétrocession de la voirie et de ce petit espace vert au Lotissement du Moine Blanc ? Non. Je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Informations diverses

Le plan de paysage

M. DE LAUNAY : quelques informations d'importances variées dira-t-on. D'abord première information au sujet du plan de paysage, vous savez que la Commune s'est engagée dans un plan de paysage et qu'elle a été retenue par le ministère de la transition écologique comme lauréate parmi quelques communes de France pour être accompagnée par l'État.

On a préparé un cahier des charges pour retenir le bureau d'études qui va nous accompagner durant douze ou dix-huit mois dans l'élaboration de ce plan paysage. Ce cahier des charges est en cours de finalisation, il sera publié mi-juillet et on devrait avoir notre bureau d'étude pour la rentrée ou pas loin. J'attire l'attention de nos collègues d'Au Cœur d'Izon sur le sujet, si vous souhaitez amender ce cahier des charges, en prendre connaissance et l'amender pour ceux qui n'étaient pas en commission, il n'y a aucun problème, il y a encore grosso modo, une semaine, pour corriger ce qui peut l'être, ce qui doit l'être. Le document vous sera transmis par Karine, en format Word, dès demain, donc toutes les corrections sont possibles, ça serait

bien que vous en preniez tous un peu connaissance et voir un peu vers quoi on s'oriente, puisque c'est un projet structurant pour les années qui viennent.

Projet Ville Sportive

M. DE LAUNAY : Deuxième information : s'agissant du projet Ville Sportive, puisqu'il y avait peu d'élus l'autre soir en commission « Ville Durable », je crois, qu'André VEYSSIÈRE était là, mais il y avait peu d'élus. Au sujet du projet « Vie Sportive », il est important que j'apporte quelques précisions. Rappelez-vous, on espérait 80 % de subvention sur ce projet qui représente au total pas loin de 900 000 € TTC, et donc 80 % de subvention, c'était évidemment très intéressant. Malheureusement, l'agence nationale du sport qui porte ces lignes de subventionnement nous a très clairement indiqué que les caisses étaient vides, qu'il y avait trop de candidats pour la petite somme qui restait à distribuer sur 35 communes candidates et donc, très clairement, ce projet ne sera pas éligible à 80 % de subvention.

L'Agence Nationale du Sport nous a conseillé de quitter cette voie de subvention pour en emprunter une autre plus classique, toujours versée par l'ANS, mais sur un autre schéma et cette subvention pourrait nous accompagner à hauteur de 20 % du coût du budget, donc, on ne parle pas du tout du même accompagnement par l'État. On espérait 80 % de l'État, on se retrouve avec l'espoir d'avoir 20 % de subvention sur un projet à 900 000 € TTC, ça change la donne. Je tenais à vous le dire, maintenant, on en a discuté en commission avec André VEYSSIÈRE notamment, je soumetts la question à tout le monde, il serait, à mon avis, opportun que l'on suive les conseils de l'Agence Nationale du Sport et que l'on fasse tout pour avoir 20 % de subvention sur ce projet en allant chercher des subventions ailleurs, je songe en particulier au Département, auquel on demande beaucoup, je trouve, mais on ne sait jamais, ainsi qu'à la Région, sait-on jamais ? Je pense qu'il vaut mieux emprunter ce nouveau cheminement et voir comment on peut aller chercher d'autres subventions pour faire le reste, plutôt que de maintenir notre demande sur la subvention « 5 000 équipements sportifs en France », qui à mon avis ne sera pas reconduite l'année prochaine. Si elle n'est pas reconduite l'année prochaine, le risque est que l'on n'obtienne rien et il y a beaucoup d'incertitude en ce moment, je n'ai aucun son de cloche positif venant du ministère des Sports, pouvant laisser croire que ce projet, ces subventions « 5 000 équipements » lancés par l'ANS seront reconduits l'année prochaine. J'en ai discuté avec André VEYSSIÈRE, je crois que nous étions à peu près d'accord, pour dire qu'il valait mieux tenir 20 % qu'espérer 50, 60 ou 70 % demain, si on tient 20 % aujourd'hui, on ne les tient pas avec une absolue certitude bien évidemment, je pense que ça serait plus sage, à charge, pour nous, d'aller chercher d'autres subventions. On en discute quand vous voulez, il va falloir que l'on statue assez vite quand même, puisqu'il faut que l'on donne une réponse à l'ANS dans les semaines qui viennent, mais comme je sais que vous êtes peu nombreux à partir en vacances au mois de juillet, il y en a même qui ne partent pas du tout en vacances, je crois, même en août, j'espère que l'on pourra en discuter cet été et trouver un consensus sur le sujet. C'est le deuxième sujet que je tenais à aborder en Conseil municipal. Y a-t-il des questions sur cette opération « Villes sportives qui est une grosse opération ? Oui, Monsieur VEYSSIÈRE, je vous en prie.

M. VEYSSIÈRE : On pourrait peut-être consulter les fédérations sportives comme le basket ou le hand, si elles peuvent financer. Ça peut se faire au niveau du foot ou du rugby.

M. DE LAUNAY : Je précise que cette consultation a déjà eu lieu. Bien évidemment, que dans la présentation de notre candidature sur ce premier cheminement, on a expressément conventionné avec tous les présidents des associations concernées et qui sont partie prenante. Si ces trois associations sont partie prenante, c'est pour deux raisons principalement. La première pour montrer que notre candidature est solide et l'ANS a confirmé qu'effectivement notre candidature était très solide. C'est même, très probablement, je vous l'ai dit, le dossier

le plus séduisant qu'ils aient eu à examiner en commission. Donc, notre candidature est solide, par contre, ils sont surpris par le montant que l'on demande, ils ne s'attendaient pas à un tel montant. En tout cas, notre candidature est séduisante et elle l'est parce qu'il y a quatre associations qui sont partie prenante : le basket, le hand, le futsal et le skate. Puisqu'une association de skate s'est constituée, il y a peu. Et par ailleurs, grâce à cette convention, on peut espérer un soutien des fédérations respectives. J'ai eu un échange avec la fédération de basketball, on a eu une visio qui a duré deux ou trois heures avec eux, ils ont confirmé qu'ils étaient prêts à accompagner la collectivité simplement, ils font ce qu'ils peuvent, mais les montants sont vraiment très, très modestes, je crois que c'est plafonné à 35 000 €. C'est bien, mais ce n'est pas avec ça que l'on va faire « péter la vie sportive », mais c'est déjà pas mal et c'est fait.

M. VEYSSIÈRE : J'ai une autre question, les 20 % de subvention de l'ANS, c'est sur l'ensemble du projet, ou est-ce sur la structure que je suis allé voir ?

M. DE LAUNAY : Je vais être un peu plus précis, on pourrait espérer 20 % sur la halle sportive, donc la structure que je vous ai conseillé d'aller voir, il y a l'équivalent à la plaine des sports Bel-Air au Haillan et donc, vous avez confirmé que c'était un produit de qualité et que c'était un succès sur place, un succès populaire en tout cas. Et s'agissant de l'air de fitness, je n'en ai pas parlé, mais il y a aussi une aire de fitness dans la boucle, on pourrait espérer 50 % d'accompagnement sur ce projet. On en a pour 83 000 € HT, on pourrait obtenir 50 %, je dis bien « on pourrait ». S'agissant du skate, pour l'instant 20 %, c'est la halle sportive et skate, puisqu'en fait, c'est un seul et même projet, puisqu'une partie du skate parc serait couvert. J'attire l'attention des élus, vraiment sur un point, je l'avais déjà dit en Conseil municipal, on ne prend pas ce soir l'engagement de réaliser une halle sportive et un skate parc, on prend seulement l'engagement de tout faire pour le réaliser. Ce n'est pas une obligation de résultat que l'on s'impose ce soir, on s'oblige simplement à une obligation de moyens. On s'oblige à tout faire pour pouvoir réaliser cette opération. J'avais attiré l'attention de tout le monde pour dire que sans les subventions, ça serait très compliqué. Là, on est dans le dur, on va essayer de passer le cap pour réaliser cette opération, mais je ne garantis évidemment pas que ces opérations se réalisent en 2023-2024. On fera tout pour qu'elles se réalisent, on a besoin de l'accompagnement de tous, on met toutes les parties prenantes autour de la table, mais je ne garantis pas que l'on va y arriver, je suis très prudent. Je préfère l'être. D'autres questions peut-être Monsieur VEYSSIÈRE ?

M. VEYSSIÈRE : Non, juste une remarque. Quand je suis sorti de la commission, la halle sportive, ça ne me parlait pas trop et je suis allé voir, sur vos conseils, celle du Haillan et j'ai été très agréablement surpris. Même si le skate qui est à côté n'est pas couvert. Mais sincèrement, j'ai trouvé cette structure très, très bien et j'ai pu l'imaginer, la positionner sur l'endroit qu'il y a aujourd'hui. Mais je n'ai pas cette faculté d'adapter, il faut voir ce que ça donne. Si vous passez par le Haillan moi, je vous conseille d'y aller, c'est surprenant, j'ai été sincèrement, très agréablement surpris.

M. DE LAUNAY : Et ça cartonne, c'est-à-dire que les gens y vont. Les jeunes en particulier, mais pas que les jeunes, ça cartonne, ça rencontre un très grand succès. C'est un équipement sportif, ouvert au public 365 jours dans l'année, gratuitement, jusqu'à 22 heures, avec de la lumière, quelles que soient les conditions climatiques, on peut jouer, franchement, ça cartonne. Ça rendrait service, évidemment à tous ceux qui aujourd'hui, vont au City, ce qui fait déjà du monde, tous les jeunes. Ça rendrait service aux associations sportives qui ont besoin d'équipements supplémentaires pour ouvrir davantage de créneaux et ça rendrait service enfin et accessoirement, au corps enseignant qui lui aussi a besoin d'avoir des

équipements sportifs pour l'enseignement physique et sportif. J'y suis plutôt favorable, on aura l'occasion d'en reparler.

Logements sociaux

M. DE LAUNAY : Deux autres petites infos d'inégale importance. Il a eu un comité partenarial le 1^{er} juin dernier relatif à la carence izonaise en matière de logements sociaux. Le comité partenarial est une formule qui emprunte à la litote ou à l'euphémisme, je ne sais pas, pour dire que je suis convoqué par le sous-préfet pour aller faire le point sur notre carence en logements sociaux. Mais ceci étant, il y a tous les services de l'État, c'est évidemment très important, il y a le département, il y a la CAMI... bref, c'est très, très bien d'être accompagné par eux en tout cas, pour faire un point sur notre carence. Et rappelez-vous, j'avais dit dès le début du mandat, et c'était l'un de nos engagements, d'essayer de ramener les objectifs de production de logements à un niveau un peu plus raisonnable.

Pour rappel, on a démarré notre mandat, l'État attendait de la commune d'Izon que l'on produise 413 logements sociaux d'ici 2025. Autant dire que c'est une folie et j'avais dit très clairement aux autorités de l'État que c'était une folie, que ça ne serait pas jouable. En attendant, c'était la loi et depuis, la loi s'est quelque peu assouplie. On a discuté avec le sous-préfet et on est bien parti pour réduire cet objectif. C'étaient 413 sur le mandat, ce qui faisait 206 sur la première période triennale et 207 sur la deuxième période triennale. On passerait de 206 par période à 125 par période triennale, autrement dit, on a diminué de 40 % les objectifs de production de logements sociaux. Ça reste très compliqué, je ne vous le cache pas, mais objectivement, il me semble que c'est beaucoup plus raisonnable, beaucoup plus jouable. Je ne dis pas que c'est facile, c'est très compliqué pour tout un tas de raisons. Il faudra beaucoup de pédagogie, et puis un peu de courage politique. J'aimerais bien que l'on continue à le faire de manière consensuelle, il me semble que ces deux dernières années, sur ce sujet, il y a eu un consensus à peu près parfait, au sein du Conseil municipal. J'aimerais que l'on maintienne ce consensus sachant qu'il y a quand même des résistances ici ou là. J'ai encore eu un témoignage ce matin, j'ai un rendez-vous samedi avec des riverains mécontents des projets annoncés dans leur quartier. C'est-à-dire que des logements sociaux, tout le monde a bien conscience qu'il en faut, mais évidemment personne ne les veut à côté de chez soi, parfois pour des raisons que je ne trouve pas défendables, parfois pour des raisons évidemment défendables, mais parfois parce qu'on grossit un peu le trait sur ce que sont les logements sociaux. Je rappelle qu'une écrasante majorité d'Izonais est éligible aux logements sociaux. Plus de 75 % des familles izonaises sont éligibles aux logements sociaux. Je rappelle que l'an dernier, Brigitte et moi, nous avons enregistré 121 demandes de logements sociaux de la part d'Izonais dont certains viennent, objectivement, non pas pleurer devant vous, mais presque. Vous sortez du rendez-vous, vous avez la boule au ventre en disant : « Il y a des gens qui ont besoin de logement ». Il y a des familles qui se fracturent typiquement, qui ont besoin de logement en urgence, des femmes qui travaillent localement, qui ont besoin de logement, et sur ces 121 familles, je crois que l'on a attribué seulement 17 logements sociaux. Ça veut dire qu'il y a une écrasante majorité des gens, des Izonais, qui ont besoin de logements sociaux, qui ne l'ont pas obtenu. J'entends parfaitement les riverains qui n'ont pas envie de logements sociaux chez eux, je les rencontre, j'essaye de faire de la pédagogie avec eux, je demande à chacun ici d'être en responsabilité, assez consensuel sur le sujet, parce que c'est très facile d'allumer des foyers, ici ou là, simplement, il faut bien expliquer aux gens que les logements sociaux, une majorité des Izonais est éligible, que ça peut apporter une valeur ajoutée à un quartier, ça dépend du projet, qu'il est hors de question de faire des ghettos, j'insiste, on veut de la mixité fonctionnelle, on veut de la mixité sociale, on s'attache à le faire, on essaye d'être aussi exigeant que possible avec les bailleurs et les promoteurs sur la qualité des habitats. On prend en compte tout cela, on ne veut pas défigurer Izon. On intègre un plan paysage pour faire en sorte que le plan paysage permette de sauver tout ce qui doit être sauvé

s'agissant de la qualité environnementale d'Izon. On le fait de manière consensuelle, en toute transparence, mais il est vraiment important que l'on s'y atèle. L'État très clairement, attend de nous que l'on poursuive cet effort, on fera le point en fin d'année. Je regrette que cet objectif de 125 logements sociaux sur la première période triennale soit, pour l'instant, l'objectif fixé pour le prochain triennal. Concrètement, ça veut dire que le présent triennal, qui arrive à échéance à fin décembre 2022, on va encore nous appliquer les 206 que l'on n'aura jamais faits. J'ai demandé au sous-préfet s'il était envisageable d'appliquer rétroactivement cette souplesse, pour l'instant, le préfet me dit qu'il n'est pas en mesure de le faire, il comprend notre position, il dit qu'effectivement, ça ne serait pas très sport et logique, alors qu'on va attendre de vous 125 logements sociaux sur le prochain triennal, on exige encore, aujourd'hui, 206, et que vous partez de très, très loin. Il en convient, simplement, il attend une circulaire du ministre et tant que la circulaire du ministre ne sera pas tombée, il ne pourra pas se prononcer ou s'engager en ce sens.

J'ai bon espoir, pour ceux qui ont des relais auprès du législateur ou auprès du ministre, n'hésitez pas à lui faire part des difficultés izonaises, elles sont objectives et ça serait une injustice, je le dis comme je le pense, de continuer à nous appliquer l'objectif de 206 logements sociaux sur le triennal en cours. Ça serait une injustice qui, accessoirement, pourrait nous coûter très cher. Je rappelle que c'est parce qu'on n'arrive pas à satisfaire nos objectifs triennaux que l'on paye, cette année, 159 000 € de prélèvements SRU, de pénalité. Qui pourraient être majorés si on continue à nous appliquer la même recette alors que si on se contentait de 125, si on arrivait à présenter 125 agréments en fin d'année, on n'y est pas, si on y arrivait ça ne serait pas loin d'un exploit, mais si on y arrivait, on pourrait être juste carencé à hauteur de 50 ou 60 000 € et la majoration, on ne la devrait plus. Dans le contexte budgétaire actuel, récupérer 100 000 € de fonctionnement, pour investir sur l'école, sur les voiries, sur les mobilités douces, sur la ville sportive ou que sais-je, ne serait pas un luxe, vous le comprenez tous. Donc, là, on est vraiment en train de jouer un match dans les semaines, dans les mois qui viennent, qui va être décisif pour notre capacité à investir au cours des trois années qui viennent. Je ne sais pas si j'ai été très clair, mais j'espère l'avoir été. Je tenais à le dire publiquement.

Le contrôle CAF

M. DE LAUNAY : Dernier point d'information avant de vous lâcher, s'agissant du contrôle CAF. La nouvelle est tombée, le courrier officiel est arrivé il y a deux jours, la caisse d'allocations familiales confirme notre redressement en dépit du recours que l'on a exercé, dans le cadre de la procédure contradictoire, la CAF confirme donc que l'on est redevable d'un rappel de 62 000 € pour l'année 2020 au lieu de 68 000 €. Au départ, c'étaient 68, ils ont baissé à 62, pour une question technique que je passe et la CAF confirme, par ailleurs, que l'on va perdre 80 000 € de recettes en 2022 et rebelote pour les années qui viennent. Donc, concrètement, on évite la rétroactivité totale et ça, c'est la bonne nouvelle, parce qu'on aurait pu prendre trois fois 68 000 €, c'est autre chose que de prendre une fois 68 000 €. On confirme, néanmoins, le montant sur une année, du redressement, et on confirme, évidemment, que l'on perd 80 000 € de recettes à compter de 2022, ce qui concrètement, signifie qu'il est désormais, absolument impossible de maintenir les rythmes à 4 jours 1/2 à l'école. On a eu la confirmation. La question qui s'est posée à moi aujourd'hui, puisque j'avais jusqu'à aujourd'hui pour formuler une réponse à la CAF, on l'a abordée en commission, était de savoir comment on agissait désormais. On avait le choix entre deux options : l'option A, on dit à la CAF : « OK, on rembourse, mais on vous demande une petite remise gracieuse supplémentaire, si c'est possible, on peut gratter, Karine LONGAIVE a essayé de gratter 50 000 €, mais si on obtient 15 000 €, c'est bien. Essayer de gratter une petite remise gracieuse supplémentaire et surtout un étalement du remboursement. On a demandé 4 ans, si on obtient 3 ans, on sera content. Ça, c'est la première option et la deuxième option, c'est :

on va au carton, on emprunte la voie contentieuse et là, ça veut dire que l'on entre dans une phase contentieuse avec la CAF, je ne suis pas sûr que ça soit opportun, j'ai des raisons de douter du résultat. On va dire qu'il y a une grande incertitude sur le résultat puisque les fameuses preuves en question, on les cherche toujours. Il y a eu des échanges, certes, je ne le conteste pas, personne ne remet cela en question, mais par contre, en termes de preuve, on n'est pas très à l'aise. Donc, nous avons le choix entre deux options : leur dire : " OK, mais petite remise et étalement, s'il vous plaît " ou faire un bras d'honneur, dire : " On va au contentieux, on saisit le tribunal administratif ". Ma position, à titre personnel serait plutôt la première option, j'en ai fait part en commission avec Marc BOISSEAU, me semble-t-il. Il me semble que c'est ce qu'il y a de plus opportun à faire, c'est ce qu'il y a de plus sage à faire et c'est la voie que nous sommes en train d'emprunter. Y a-t-il des questions sur le sujet ?

M. VEYSSIÈRE : Est-ce que la rétroactivité est actée ?

M. DE LAUNAY : Non, justement, on obtient la non-rétroactivité.

M. VEYSSIÈRE : Mais c'est fait ou pas ?

M. DE LAUNAY : Oui, oui, c'est fait, c'est-à-dire qu'ils nous notifient, dans le courrier, un redressement pour l'année 2020, non pas de 68 000 €, mais de 62 000 € en revanche, pas de rétroactivité sur les exercices précédents alors qu'ils auraient pu le faire, c'est déjà ça de pris, et ils nous confirment que pour les années 2021, 2022 et suivantes, on va perdre 80 000 € de recettes par an si on maintient les 4 jours ½. Comme on ne les maintient pas, de toute façon, ça devient jouable. Mais si on avait maintenu les 4 jours ½, objectivement, financièrement, ce n'était juste pas tenable. Est-ce à peu près clair ? Y a-t-il des questions ?
Une petite annonce. Je t'en prie Delphine.

Mme FLOIRAT-RATTE : En fait, je voulais juste annoncer au Conseil et aux habitants qui nous écoutent que la municipalité a opté pour la dématérialisation des inscriptions à l'accueil périscolaire. C'est mis en place. Les retours, pour l'instant, sont très positifs et cette dématérialisation va permettre de faciliter les inscriptions pour les familles, puisqu'en fait, tout est déjà inscrit dessus, les familles n'auront plus qu'à vérifier les données et à les modifier si besoin : changement de situation de famille, ou un PAI à rajouter, l'accueil des parents qui peuvent venir ou pas. Pour les familles qui ne peuvent pas avoir accès à un ordinateur, ils peuvent venir à la mairie, prendre rendez-vous et on leur permettra de s'inscrire avec un agent. Si certaines familles veulent pour la première fois venir le faire avec un agent, parce qu'ils ont peur de ne pas réussir, ils peuvent également prendre rendez-vous avec un agent. Ensuite, sur cet espace, ce portail famille, il y aura également les menus, on pourra y retrouver les factures, les menus, les différentes manifestations mises en place par le service périscolaire. On y trouvera également les attestations fiscales... Pour l'instant, les retours sont très positifs et ça va permettre un gain de temps pour les familles, puisqu'elles n'auront plus besoin de venir en mairie et de remplir, comme tous les ans, les mêmes informations, tout est déjà fait. C'est le côté positif que l'on voulait vous annoncer.

M. DE LAUNAY : Il n'y a donc pas de côté négatif, merci beaucoup Delphine, pour cette information. C'est parfait, je vous remercie, je vous souhaite une très belle soirée, un très bel été faites attention à vous. Au revoir.